

Compte rendu de la rencontre avec Mme Laurence Arribagé , 25 fév 2016

Mairie : Pierre Boué, responsable dans le service des équipements sportifs, Mme Susset absente

associations : A Ribourt (**Conseil Syndical ancely**), Martin (syndic), M. Frendo (**REVA**), H Frendo, Sibertin-Blanc (**ADEQVAR**)

Lors de la rencontre du 28 novembre organisée par les associations du quartier pour montrer leur attachement la piscine Ancely, J-M Fabre a indiqué que la société HLM des Chalets, propriétaire de cet équipement, est disposé à la céder à la Mairie de Toulouse (dans les conditions convenables).

Pour la Mairie, l'ouverture de la piscine cette année nécessiterait un investissement 100 K€ sur les filtres, que la Mairie ne fera pas (l'an dernier, le sable du filtre se retrouvait au fond de la piscine).

Il ne faut pas compter renouveler la guérilla des 2 années précédentes, la décision de la Mairie est ferme.

Par contre, Job ouvrira (peut être uniquement le matin ?)

Travaux de mise en conformité/sécurité : étude en 2007 pour un coût de 1,9 (?) M€, à actualiser autour de 2,5 M€ : récupération eau de débordement (nécessité d'un réservoir de 50 M³), réfection du dallage (pierre du lot), pédiluve, accessibilité handicapés, réfection/déplacement du local technique, ...

Mr Martin demande à connaître la répartition de ces coûts, pour cela se rapprocher du resp. de cet équipement ?

Courrier de la Mairie au Conseil dép. pour contribuer au financement : pas de réponse.

Coût pour en faire une piscine ouverte tte l'année : 10 M€

Coût de fonctionnement : piscine profonde → remplissage = 1 200 m³ d'eau. coût par baigneur : 26,45 €, pour 7,76 € en moyenne sur Toulouse (quelles sont les personnes comptabilisées : y compris les séniors, qui ne payent pas l'entrée ?).

Chapou est chauffée : fréquentation 3-4 fois plus grande.

Piscine perçue par la Mairie comme celle de la résidence, à laquelle les habitants sont très attachés, très beau cadre.

Mais ne peut devenir un équipement structurant (pb d'accessibilité), donc les coûts ne sont pas justifiables, en ces temps de restrictions budgétaires.

La Mairie est disposée à investir dans un équipement de substitution à la piscine actuelle, à nous de faire des proposition, et dans ce contexte d'en prendre la propriété offerte par la SA des chalets.

Aspect juridique : Mme Arribadgé nous donne le texte de la convention.

Mr Martin rappelle l'obligation du propriétaire de lot (SA des Chalets) d'assurer la destination de "Centre nautique", obligation transférée à la Mairie par cette convention.

Arguments de la Mairie

Fonctionnement :

- coût par baigneur : 26,45 €, pour 7,76 € en moyenne sur Toulouse (qui compte t on ?)
- LDM coût à l'heure : 736€ pour le parc des sports, 467 pour ancely avec 58 personnes (en 2014. moins on ouvre, plus ça revient cher de l'heure)
- lettre Arribagé cet été, VOIR détail Moudenc, reprise par LDM : "chaque usager qui paye 3 € coûte en fait 78 € à la ville", 9% ???
- Mal placé pour enb faire un équipement structurant